

Image not found or type unknown



Rajouter un autre nom a son nom de naissance

Par **trompette**, le **11/03/2009** à **22:11**

J'ai eu deux enfants d'un homme avec qui j'étais mariée et qui portent le nom de leur père. Je suis maintenant divorcée mes enfants ont 20 et 21 ans et voudraient pour des raisons sentimentales rajouter mon nom de jeune fille a leur nom de naissance. Je me suis présentée a l'état civil de ma ville pour demander quelles étaient les démarches a faire, et je me suis entendu répondre que ce n'était plus possible car ils étaient trop grands. Qu'il fallait prendre un avocat, payer très cher, sans être sûr du résultat etc.... Tout cela peut être vrai, mais malgré tout la personne me paraissait être de fort mauvaise foi.

Hors cela leur tient vraiment à cœur !

Ma question : Peuvent-ils rajouter mon nom de jeune fille a leur nom de naissance sur leur état civil et dans ce cas quelles sont les démarches nécessaires? merci